

Royan, le 9 octobre 2017

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

MONSIEUR PHILIPPE AUBERTIN
Président
de la Société SYNERGLACE

2 rue de la Forêt
68990 HEIMSBRUNN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 109 690 4007 8

OBJET : Location, installation et gestion d'une patinoire extérieure temporaire à ROYAN
Marché passé en procédure adaptée n°17.1.2.014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le marché de Services correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe :

- un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme
- un exemplaire de l'acte d'engagement revêtu du cachet dit « exemplaire unique »

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville de ROYAN,



Patrick MARENGO
Port: 07.76.14.10.24

*Exp. en PAR
le 12.10.17*

P.J./2

En provenance de :

~~Societe SYNERGIACE
2 rue de la Forêt
65950 HEIMSBRUNN~~

SGR 2 Y21 MSR 2A 15-10164 09-15



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 109 690 4007 8



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : _____
 Distribué le : 16 / 10 / 1

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C803

Ville de ROYAN SJ
Mairie de Ville (Not. Bâtiment)
80 avenue de Pontcaillac
17205 ROYAN Cedex





COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

J. F. H. H.

**MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

VILLE DE ROYAN
(POUVOIR ADJUDICATEUR)
COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
80 AVENUE DE PONTAILLAC
CS 80218
17205 ROYAN CEDEX

**LOCATION, INSTALLATION ET GESTION D'UNE PATINOIRE
TEMPORAIRE EXTERIEURE**

ACTE D'ENGAGEMENT

N° DE MARCHÉ

<i>17</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
-----------	----------	----------	----------	----------	----------

ACTE D'ENGAGEMENT

▪ MAÎTRE DE L'OUVRAGE (POUVOIR ADJUDICATEUR) :

VILLE DE ROYAN

▪ CODE D'IDENTIFICATION NATIONAL DE LA VILLE DE ROYAN (= N° DE SIRET) :

211 703 061 000 13

▪ OBJET DU MARCHÉ :

LOCATION, INSTALLATION ET GESTION D'UNE PATINOIRE EXTERIEURE TEMPORAIRE A ROYAN

▪ MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

MARCHE PUBLIC PASSÉ EN PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 42-2° DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS (OMP) ET 27 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS (DMP).

▪ PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX NANTISSEMENTS ET CESSIONS DE CRÉANCES :

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

▪ ORDONNATEUR :

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

▪ COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

LOCATION, INSTALLATION ET GESTION D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE EXTÉRIEURE À ROYAN

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES DU MARCHÉ, ET DES DOCUMENTS QUI Y SONT MENTIONNÉS, CONFORMÉMENT À LEURS CLAUSES ET STIPULATIONS, ET APRÈS AVOIR FOURNI LES PIÈCES PRÉVUES AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'OMP AINSI QUE TOUTE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU RESPECT DES ARTICLES L.5212-1 À L.5212-11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (ARTICLE 48-I-1° DU DMP), SOIT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MPS (MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ) TEL QUE DÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION, OBJET DES PRÉSENTES, OU HORS DU CADRE DUDIT DISPOSITIF,

LE SIGNATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL),

M PHILIPPE AUBERTIN

AGISSANT EN QUALITÉ DE

PRESIDENT

M'ENGAGE SUR LA BASE DE MON OFFRE ET POUR MON PROPRE COMPTE ;

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

ADRESSE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : -----

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : ----- TÉLÉCOPIE : -----

NUMÉRO DE SIRET : ----- CODE APE : -----

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : -----

X ENGAGE LA SOCIÉTÉ SYNERGLACE SUR LA BASE DE SON OFFRE ;

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

SYNERGLACE

ADRESSE

2 RUE DE LA FORÊT, 68990 HEIMSBRUNN

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : CONTACT@SYNERGLACE.COM

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 0389611791 TÉLÉCOPIE : 0389319615

NUMÉRO DE SIRET : 42514427600044 CODE APE : 7739Z

A DÉFAUT DE SIRET POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ÉTRANGERS :

UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION EUROPÉEN OU INTERNATIONAL OU PROPRE AU PAYS D'ORIGINE DU CANDIDAT
ISSU D'UN RÉPERTOIRE FIGURANT DANS LA LISTE DES I.C.D. : -----

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR16 425144276

LE MANDATAIRE (CANDIDAT GROUPÉ),

M _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE

DÉSIGNÉ MANDATAIRE : DU GROUPEMENT SOLIDAIRE
 SOLIDAIRE DU GROUPEMENT CONJOINT
 NON SOLIDAIRE DU GROUPEMENT CONJOINT

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

ADRESSE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____ TÉLÉCOPIE : _____

NUMÉRO DE SIRET : _____ CODE APE : _____

A DÉFAUT DE SIRET POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ÉTRANGERS :

UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION EUROPÉEN OU INTERNATIONAL OU PROPRE AU PAYS D'ORIGINE DU CANDIDAT
ISSU D'UN RÉPERTOIRE FIGURANT DANS LA LISTE DES I.C.D. : _____

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : _____

S'ENGAGE, AU NOM DES MEMBRES DU GROUPEMENT¹, SUR LA BASE DE L'OFFRE DU
GROUPEMENT,

À EXÉCUTER, SANS RÉSERVE, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS, CLAUSES ET PRESCRIPTIONS
IMPOSÉES PAR LE CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (C.C.P.), LES PRESTATIONS DEMANDÉES
DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS ;

L'OFFRE AINSI PRÉSENTÉE NE NOUS LIE TOUTEFOIS QUE SI SON ACCEPTATION NOUS EST NOTIFIÉE
DANS UN DÉLAI DE 120 JOURS À COMPTER DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES FIXÉE
DANS LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION.

JE RECONNAIS EXPRESSÉMENT PRENDRE CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ D'EXERCER UN
RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITÉ DU CONTRAT DANS LES DEUX MOIS À COMPTER DE LA
PUBLICITÉ PAR TOUTE MESURE APPROPRIÉE (AFFICHAGE, AVIS D'ATTRIBUTION...) DE LA DATE DE
SIGNATURE DU MARCHÉ ET DE SES MODALITÉS DE CONSULTATION, À SAVOIR LA CONSULTATION DES
DOCUMENTS AUPRÈS DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES (C.P.A.J.) (80
AVENUE DE PONTAILLAC, CS80218, 17200 ROYAN, DANS LE RESPECT DES SECRETS PROTÉGÉS
PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION EN
CONSULTANT LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE ROYAN À L'ADRESSE SUIVANTE :
[HTTP://WWW.VILLE-ROYAN.FR](http://www.ville-royan.fr) (RUBRIQUE « ECONOMIE/MARCHÉS PUBLICS ») ET/OU LE SITE
INTERNET DU PROFIL ACHETEUR SUD-OUEST MARCHES PUBLICS À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE
SUIVANTE : [HTTP://WWW.SUDOUEST-MARCHESPUBLICS.COM/ACCUEIL.HTM](http://www.sudouest-marchespublics.com/accueil.htm), ET LE SITE INTERNET DU
BOAMP À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [HTTP://WWW.BOAMP.FR](http://www.boamp.fr).
PAR CONSÉQUENT, JE NE POURRAIS EN AUCUN CAS OPPOSER UNE MÉCONNAISSANCE DU DÉLAI ET
DES MODALITÉS D'EXERCER LEDIT RECOURS PRÉCITÉ.

EN CAS DE DISCORDANCE ENTRE LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT MARCHÉ ET LE CAHIER DES
CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MARCHÉS DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES (C.C.A.G.FCS), LES PRÉSENTES PRÉVALENT.

¹ CETTE ANNEXE EST À DUPLIQUER EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE NÉCESSAIRE ET ELLE EST RECOMMANDÉE DANS LE CAS
DE GROUPEMENT CONJOINT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

LE PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE EST DÉTAILLÉ AU MOYEN D'UNE DÉCOMPOSITION QUI EN INDIQUE LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS. LA DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE PERMET D'APPRÉCIER LES OFFRES ET A VALEUR CONTRACTUELLE.

EN CAS DE DISCORDANCE CONSTATÉE DANS UNE OFFRE ENTRE LE MONTANT PORTÉ À L'ACTE D'ENGAGEMENT ET CELUI PORTÉ SUR LA DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE, SEUL LE MONTANT PORTÉ À L'ACTE D'ENGAGEMENT PRÉVAUDRA ET FERA FOI. DANS LE CAS OÙ DES ERREURS DE MULTIPLICATION, D'ADDITION OU DE REPORT SERONT CONSTATÉES DANS LA DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE, IL N'EN SERA PAS TENU COMPTE DANS LE JUGEMENT DE LA CONSULTATION.

TOUTEFOIS, SI LE CANDIDAT CONCERNÉ EST SUR LE POINT D'ÊTRE RETENU, IL SERA INVITÉ À RECTIFIER CETTE DÉCOMPOSITION POUR LA METTRE EN CONCORDANCE AVEC LE PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. EN CAS DE REFUS, SON OFFRE SERA ÉLIMINÉE.

L'ÉVALUATION DE L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION TELLE QU'ELLE RÉSULTE DE L'ÉTAT DES PRIX DÉCOMPOSÉS EST FIXÉE FORFAITAIREMENT DANS LE TABLEAU CI-APRÈS EN METTANT EN ÉVIDENCE LES MONTANTS HORS T.V.A. ET DE LA T.V.A. :

POUR LA SOLUTION DE BASE :
(À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT)

MONTANT H.T.	<u>115 000,00€</u>
T.V.A. (TAUX DE 20 %)	<u>23 000,00€</u>
MONTANT T.T.C.	<u>138 000,00€</u>
SOIT EN TOUTES LETTRES T.T.C.	CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS

POUR LA VARIANTE À L'INITIATIVE DE LA VILLE DE ROYAN N°2 : MISE EN PLACE D'UNE TOITURE
(À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT)

MONTANT H.T.	9 700,00€
T.V.A. (TAUX DE 20 %)	1 970,00€
MONTANT T.T.C.	11 640,00€
SOIT EN TOUTES LETTRES T.T.C.	ONZE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS

POUR LA VARIANTE À L'INITIATIVE DE LA VILLE DE ROYAN (EX- PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE (PSE)) N°4 ABSENCE D'UNE SURFACEUSE
(À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT)

MONTANT H.T.	-5 900,00€
T.V.A. (TAUX DE 20 %)	-1 180,00€
MONTANT T.T.C.	-7 080,00€
SOIT EN TOUTES LETTRES T.T.C.	MOINS SEPT MILLE QUATRE VINGT EUROS

SOIT AU TOTAL OFFRE DE BASE + VARIANTE 2 + VARIANTE 4
(À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT)

MONTANT H.T.	118 800,00€
T.V.A. (TAUX DE 20 %)	23 760,00€
MONTANT T.T.C.	142 560,00€
SOIT EN TOUTES LETTRES T.T.C.	CENT QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS

DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE AU MOMENT DE L'OFFRE :

- LE OU LES ACTES SPÉCIAUX DE SOUS-TRAITANCE N°.....ANNEXÉ(S) AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT INDIQUENT LA NATURE ET LE MONTANT DES PRESTATIONS QUE L'ON ENVISAGE DE FAIRE EXÉCUTER PAR DES SOUS-TRAITANTS PAYÉS DIRECTEMENT. LES NOMS ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT DE CES SOUS-TRAITANTS AINSI QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES INDIQUÉ DANS CHAQUE ANNEXE CONSTITUE LE MONTANT MAXIMAL DE LA CRÉANCE QUE LE SOUS-TRAITANT CONCERNÉ POURRA PRÉSENTER EN NANTISSEMENT OU CÉDER.
- CHAQUE ACTE SPÉCIAL DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UNE DEMANDE D'ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET D'AGRÉMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT, DEMANDE QUI EST RÉPUTÉE PRENDRE EFFET À LA DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ; CETTE NOTIFICATION EST RÉPUTÉE EMPORTER ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT.
- LE MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS QUE L'ON ENVISAGE DE SOUS-TRAITER CONFORMÉMENT À CES ANNEXES EST DE :

MONTANT HORS TAXES : EUROS

TVA (TAUX DE %) : EUROS

MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS : EUROS

SOIT EN LETTRES :

.....
.....

LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE SE LIBÈRERA DES SOMMES DUES AUX SOUS-TRAITANTS PAYÉS DIRECTEMENT EN FAISANT PORTER LEURS MONTANTS AU CRÉDIT DES COMPTES DÉSIGNÉS DANS LES ANNEXES, LES AVENANTS OU LES ACTES SPÉCIAUX.

EN CAS DE GROUPEMENT SOLIDAIRE, LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ SUR² :

UN COMPTE UNIQUE OUVERT AU NOM DES MEMBRES DU GROUPEMENT OU DU MANDATAIRE,

LES COMPTES DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT SUIVANT LES RÉPARTITIONS INDIQUÉES EN ANNEXE DU PRÉSENT DOCUMENT.

NB : SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, OU SI LES DEUX CASES SONT COCHÉES, LE POUVOIR ADJUDICATEUR CONSIDÉRERA QUE SEULES LES DISPOSITIONS DU C.C.P. S'APPLIQUENT.

CONFORMÉMENT AU C.C.P., LA OU LES ENTREPRISES CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

X REFUSENT³ DE PERCEVOIR L'AVANCE,

ACCEPTENT DE PERCEVOIR L'AVANCE.

NB : SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, OU SI LES DEUX CASES SONT COCHÉES, LE POUVOIR ADJUDICATEUR CONSIDÉRERA QUE L'ENTREPRISE RENONCE AU BÉNÉFICE DE L'AVANCE.

² COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION
³ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION

DC

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

LA DURÉE DU MARCHÉ SE CONFOND AVEC LE DÉLAI D'EXÉCUTION (VOIR CCP).
LE DÉLAI D'EXÉCUTION PART DE LA NOTIFICATION JUSQU'À L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

_____ TITRE DU PRÉSENT MARCHÉ EN
_____ 'ANTS :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	
10278	03000	00044862145	71	EUR	CCM MULHOUSE EUROPE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8030 0000 0448 6214 571	CMCIFR2A

_____ ET GESTION D'UNE PATINOIRE

_____ JO44862145

Domiciliation
CCM MULHOUSE EUROPE
PARC DES COLLINES
AVENUE DE STRASBOURG
68350 DIDENHEIM
Tél : 03-89-39-41-50

Titulaire du compte (Account Owner)
SYNERGLACE
2 RUE DE LA FORET
68990 HEIMSBRUNN

_____ BIC : CMCIFR2A

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

_____ CODE BANQUE : _____ CODE GUICHET : _____ N° DE COMPTE : _____

_____ CLÉ RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____

_____ ■ OUVERT AU NOM DE : _____

_____ POUR LES PRESTATIONS SUIVANTES : _____

_____ DOMICILIATION : _____

_____ CODE BANQUE : _____ CODE GUICHET : _____ N° DE COMPTE : _____

_____ CLÉ RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

EN CAS DE MANQUEMENT À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU TRAVAIL DISSIMULÉ, LE POUVOIR ADJUDICATEUR, DONNEUR D'ORDRE, PEUT APPLIQUER AU TITULAIRE UNE PÉNALITÉ ÉGALE À 10 % DU MONTANT DU CONTRAT SI CE DERNIER NE S'ACQUITTE PAS DES FORMALITÉS MENTIONNÉES AUX ARTICLES L.8221-3 À L. 8221-5 DU CODE DU TRAVAIL.

SI, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ALERTE, LE COCONTRACTANT N'A PAS DONNÉ SUITE À LA MISE EN DEMEURE DE RÉGULARISER SA SITUATION, LE POUVOIR ADJUDICATEUR POURRA SOIT APPLIQUER LA PÉNALITÉ CONTRACTUELLE CI-AVANT DÉNOMMÉE, SOIT ROMPRE LE CONTRAT, SANS INDEMNITÉS, AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE DU MARCHÉ.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴ (À REMPLIR SI MARCHÉ DE FOURNITURES)

PAYS DE L'UE (UNION EUROPÉENNE)

⁴ RAYER LES MENTIONS INUTILES

DC

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'AFFIRME (NOUS AFFIRMONS), SOUS PEINE DE RÉSILIATION DU MARCHÉ À MES (NOS) TORTS EXCLUSIFS, QUE LA (LES) SOCIÉTÉ(S) POUR LAQUELLE (LESQUELLES) J'INTERVIENS (NOUS INTERVENONS) NE TOMBE(NT) PAS SOUS LE COUP DES INTERDICTIONS DÉCOULANT DES ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 ET DE L'ARTICLE 48-I-1° DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016.

LES DÉCLARATIONS SIMILAIRES DES ÉVENTUELS SOUS-TRAITANTS ÉNUMÉRÉS PLUS HAUT SONT ANNEXÉES AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT.

EN SUS DE L'OBLIGATION DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE CANDIDATURE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION, SOIT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MPS (MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ) OU HORS DU CADRE DUDIT DISPOSITIF, ET SOUS PEINE DE RÉSILIATION DU MARCHÉ AUX TORTS DU TITULAIRE, JE M'ENGAGE À FOURNIR, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET DU CODE DU TRAVAIL (CT), LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- PIÈCES PRÉVUES À L'ARTICLE D.8222-5 DU C.T. (PUIS TOUS LES SIX MOIS DURANT LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ) :
 - UNE ATTESTATION DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS SOCIALES DATANT DE MOINS DE 6 MOIS (ARTICLE D. 8222-5-1° DU C.T.), DITE ATTESTATION DE VIGILANCE,
 - LES JUSTIFICATIFS D'IMMATRICULATION (ARTICLE D. 8222-5-2° DU C.T. ET ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016).
 - DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ, LE CAS ÉCHÉANT, LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIÉS ÉTRANGERS QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EMPLOYÉS (ARTICLES D. 8254-2 À D. 8254-5 DU C.T.) (DISPOSITIF D'ALERTE - ARTICLE L. 8222-6 DU C.T. ET ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016).
- ATTESTATION D'ASSURANCE DÉCENNALE (UNIQUEMENT POUR LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX HORMIS CEUX MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 243-1-1 DU CODE DES ASSURANCES) (ARTICLE L. 241-1 ALINÉA 2 DU CODE DES ASSURANCES) ;
- ATTESTATION FISCALE (ARTICLE 51-II DU DMP, ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016) ;
- EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE POUR LA PERSONNE MORALE (C'EST-À-DIRE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE) ;
- EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE ÉGALEMENT POUR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE L'ORGANE DE GESTION, D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE OU LES PERSONNES PHYSIQUES QUI DÉTIENNENT UN POUVOIR DE REPRÉSENTATION, DE DÉCISION OU DE CONTRÔLE D'UNE PERSONNE MORALE ;
- COPIE DU OU DES JUGEMENTS PRONONCÉS EN CAS DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (LE CAS ÉCHÉANT) ;
- SI J' Y SUIS ASSUJETTI(E), LES CERTIFICATS RELATIFS AUX COTISATIONS D'ASSURANCE VIEILLESSE ET D'ASSURANCE INVALIDITÉ-DÉCÈS DUES PAR LES MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES VISÉ AU C DU 1° DE L'ARTICLE L. 613-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (ARTICLE 2.II DE L'ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016) ;
- SI J' Y SUIS ASSUJETTI(E), LES CERTIFICATS RELATIFS AUX COTISATIONS LÉGALES AUX CAISSES QUI ASSURENT LE SERVICE DES CONGÉS PAYÉS ET DU CHÔMAGE INTEMPÉRIES (ARTICLE 2.III DE L'ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016) ;
- SI J' Y SUIS ASSUJETTI(E), L'ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SITUATION DE L'EMPLOYEUR AU REGARD DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS PRÉVUE AUX ARTICLES L.5212-2 À L. 5212-5 DU CODE DU TRAVAIL (ARTICLE 2.IV DE L'ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016) ;

SITUATION OÙ LE COCONTRACTANT EST ÉTABLI OU DOMICILIÉ À L'ÉTRANGER :

EN SUS DE L'OBLIGATION DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE CANDIDATURE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION, ET SOUS PEINE DE RÉSILIATION DU MARCHÉ AU TORTS DU TITULAIRE, JE M'ENGAGE À FOURNIR, EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET DU CODE DU TRAVAIL, NOTAMMENT LES ARTICLES D.8222-7 ET D.8222-8 DU CODE DU TRAVAIL, ET CE TOUS LES SIX MOIS JUSQU'À LA FIN DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ, LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- UN DOCUMENT ATTESTANT DE LA RÉGULARITÉ DE MA SITUATION SOCIALE AU REGARD DU RÈGLEMENT (CE) N°883/2004 DU 29 AVRIL 2004 OU D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET, LORSQUE LA LÉGISLATION DU PAYS DE DOMICILIATION LE PRÉVOIT, UN DOCUMENT ÉMANANT DE L'ORGANISME GÉRANT LE RÉGIME SOCIAL OBLIGATOIRE ET MENTIONNANT QUE JE SUIS À JOUR DE MES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DU PAIEMENT DES COTISATIONS AFFÉRENTES, OU UN DOCUMENT ÉQUIVALENT OU, À DÉFAUT, UNE ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 243-15 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (ARTICLE D.8222-7-1°- B) DU C.T.) (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) ;
- AU TITRE DE LA RÉGULARITÉ FISCALE, SI JE SUIS ASSUJETTI À LA T.V.A. EN FRANCE, UN DOCUMENT MENTIONNANT :
 - MON NUMÉRO INDIVIDUEL D'IDENTIFICATION ATTRIBUÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 286 TER DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, OU, SI JE N'Y SUIS PAS TENU, UN DOCUMENT MENTIONNANT MON IDENTITÉ ET MON ADRESSE, OU DE MON REPRÉSENTANT FISCAL PONCTUEL EN FRANCE (ARTICLE D. 8222-7-1°- A) DU C.T.) (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) ;
- DANS LE CAS OÙ MON IMMATRICULATION À UN REGISTRE PROFESSIONNEL DANS LE PAYS D'ÉTABLISSEMENT OU DE DOMICILIATION EST OBLIGATOIRE (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) :
 - SOIT UN DOCUMENT ÉMANANT DES AUTORITÉS TENANT LE REGISTRE PROFESSIONNEL OU UN DOCUMENT ÉQUIVALENT CERTIFIANT CETTE INSCRIPTION (ARTICLE D.8222-7-2° A) DU C.T.)
 - SOIT UN DEVIS, UN DOCUMENT PUBLICITAIRE OU UNE CORRESPONDANCE PROFESSIONNELLE, À CONDITION QU'Y SOIENT MENTIONNÉS LE NOM OU LA DÉNOMINATION SOCIALE, L'ADRESSE COMPLÈTE ET LA NATURE DE L'INSCRIPTION AU REGISTRE PROFESSIONNEL (ARTICLE D.8222-7-2°- B) DU C.T.)
 - POUR LES ENTREPRISES EN COURS DE CRÉATION : UN DOCUMENT ÉMANANT DE L'AUTORITÉ HABILITÉE À RECEVOIR L'INSCRIPTION AU REGISTRE PROFESSIONNEL ET ATTESTANT DE LA DEMANDE D'IMMATRICULATION AUDIT REGISTRE DATANT DE MOINS DE 6 MOIS (ARTICLE D.8222-7-2°- C) DU C.T.),
- DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ, LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIÉS ÉTRANGERS QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EMPLOYÉS (ARTICLES D. 8254-2 À D. 8254-5 DU C.T.).

JE M'ENGAGE À FOURNIR, DANS LE CADRE D'UN DÉTACHEMENT ÉVENTUEL D'UN OU PLUSIEURS SALARIÉS, ET CE, À CHAQUE DÉTACHEMENT DE SALARIÉ(S), UNE COPIE DE LA DÉCLARATION DE DÉTACHEMENT TRANSMISE À LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (D.I.R.E.C.C.T.E.) ET UNE COPIE DU DOCUMENT DÉSIGNANT MON REPRÉSENTANT EN FRANCE (ARTICLE R. 1263-12 DU C.T.).

JE M'ENGAGE À FOURNIR, LORS DE LA CONCLUSION DU MARCHÉ, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 51-V DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016, POUR PROUVER NOTAMMENT LA RÉGULARITÉ DE MA SITUATION FISCALE ET SOCIALE, SI JE SUIS ÉTABLI DANS UN ÉTAT AUTRE QUE LA FRANCE, UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT, EN REMPLACEMENT DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ÉQUIVALENTS À CEUX MENTIONNÉS À L'ARTICLE 51 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016, OU, DANS LES PAYS OÙ UNE TELLE PROCÉDURE N'EXISTE PAS, PAR UNE DÉCLARATION SOLENNELLE FAITE PAR MES SOINS DEVANT UNE AUTORITÉ JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE, UN NOTAIRE OU UN ORGANISME PROFESSIONNEL QUALIFIÉ DE MON PAYS D'ORIGINE OU D'ÉTABLISSEMENT.

DE PLUS, ET SOUS PEINE DES MÊMES SANCTIONS, JE M'ENGAGE À FOURNIR OBLIGATOIREMENT CHAQUE ANNÉE, SI LA DURÉE DU CONTRAT EST SUPÉRIEURE À UN AN, LES ATTESTATIONS D'ASSURANCES À JOUR DÉSIGNÉES DANS LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

JE RECONNAIS ÉGALEMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE, APRÈS LA SIGNATURE DU MARCHÉ, QU'EN CAS D'INEXACTITUDE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS MENTIONNÉS AUX ARTICLES 48 ET 50 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016 OU DE REFUS DE PRODUIRE LES PIÈCES PRÉVUES AUX ARTICLES D. 8222-5 OU D. 8222-7 ET D. 8222-8 DU CODE DU TRAVAIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 51-III DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016, IL POURRA ÊTRE FAIT APPLICATION À MES TORTS DES CONDITIONS DE RÉSILIATION PRÉVUES PAR LE MARCHÉ.

J'ACCEPTÉ SANS RÉSERVE LES CLAUSES DU C.C.P. DU PRÉSENT MARCHÉ, AINSI QUE LES AUTRES PIÈCES DU MARCHÉ DONT LES ORIGINAUX CONSERVÉS PAR LA COLLECTIVITÉ FONT SEULS FOI.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL
A Heimsbrunn
LE 4 octobre 17

SIGNATURE DU CANDIDAT
PORTER LA MENTION MANUSCRITE
LU ET APPROUVÉ

Lu et approuvé

synerg glace

2, rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN
Tél. +33 (0)3 89 61 17 9 Fax +33 (0)3 89 31 96 15
Email : contact@synergglace.com - www.synergglace.com
Siret : 425 144 276 00044 - APE 7739Z

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

EST ACCEPTÉE LA PRÉSENTE OFFRE POUR
VALOIR
ACTE D'ENGAGEMENT

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

A ROYAN
LE 2 octobre 2017



Le Maire de la Ville de Royan,

Patrick TORRENCO

ELLE EST COMPLÉTÉE PAR LES ANNEXES SUIVANTES⁵ :

- ANNEXE N°1 RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT ;
- ANNEXE N°2 RELATIVE À LA DÉSIGNATION ET RÉPARTITION DES COTRITANTS EN CAS DE GROUPEMENT ;
- AUTRES ANNEXES (A PRÉCISER) :

⁵ COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

EN CAS DE REMISE CONTRE RÉCÉPISSÉ :

LE TITULAIRE SIGNERA LA FORMULE CI-DESSOUS :

« REÇU À TITRE DE NOTIFICATION UNE COPIE DU PRÉSENT MARCHÉ »

A LE⁶

SIGNATURE

EN CAS D'ENVOI EN LR/AR (LETTRE RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION) :

COLLER DANS CE CADRE L'AVIS DE RÉCEPTION POSTAL, DATÉ ET SIGNÉ PAR LE TITULAIRE (VALANT DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ)

⁶ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

COPIE DÉLIVRÉE EN UNIQUE EXEMPLAIRE POUR ÊTRE REMISE À L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT EN CAS DE CESSIION OU DE NANTISSEMENT DE CRÉANCE DE :

1 LA TOTALITÉ DU MARCHÉ DONT LE MONTANT EST DE (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....
.....

2 LA TOTALITÉ DU BON DE COMMANDE N° ...
AFFÉRENT AU MARCHÉ (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES) :

ET EN LETTRES :

3 LA PARTIE DES PRESTATIONS QUE LE TITULAIRE N'ENVISAGE PAS DE CONFIER À DES SOUS-TRAITANTS BÉNÉFICIAINT DU PAIEMENT DIRECT, EST ÉVALUÉE À (INDIQUER EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....

4 LA PARTIE DES PRESTATIONS ÉVALUÉE À (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....

ET DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉE PAR

EN QUALITÉ DE :

MEMBRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE SOUS-TRAITANT

A LE⁷

SIGNATURE

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(À RENSEIGNER AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE)

LA PART DE PRESTATIONS QUE LE TITULAIRE N'ENVISAGE PAS DE CONFIER À DES SOUS-TRAITANTS BÉNÉFICIAINT DU PAIEMENT DIRECT EST RAMENÉE (INDIQUER L'UNITÉ MONÉTAIRE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ ET LE MONTANT EN LETTRE) À :

.....

.....

MONTANT INITIAL :

- RAMENÉ À :

- PORTÉ À :

A LE⁸

SIGNATURE

⁷ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

⁸ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

**ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT OU ACTE
SPECIAL**

A- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ACHETEU VILLE DE ROYAN
R : 80 AVENUE DE PONTAILLAC
CS N° 80218
17205 ROYAN CEDEX
TÉL: 05 46 39 56 56
TÉLÉCOPIE: 05 46 39 56 57

PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS : (NANTISSEMENTS OU CESSIONS DE CRÉANCES)

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : **MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE ROYAN**

B- OBJET DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE

OBJET DU LOCATION, INSTALLATION ET GESTION D'UNE PATINOIRE
MARCHÉ : TEMPORAIRE EXTÉRIEURE À ROYAN

NOM OU DÉNOMINATION ET ADRESSE DU CANDIDAT OU DU TITULAIRE :

.....

C- OBJET DE LA DÉCLARATION DU SOUS-TRAITANT

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

- UNE ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT REMIS PAR LE CANDIDAT ;
- UN ACTE SPÉCIAL PORTANT ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGRÉMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT ;
- UN ACTE SPÉCIAL MODIFICATIF ; IL ANNULE ET REMPLACE LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE DU
-

D- IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE

NOM, PRÉNOM, RAISON OU DÉNOMINATION SOCIALE :

.....

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT) :

.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE, ET NUMÉRO DE SIRET :

.....

.....

EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES CANDIDAT OU TITULAIRE, NOM DU MANDATAIRE DÉSIGNÉ POUR REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET COORDONNER LES PRESTATIONS :

.....

.....

E- IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT

- NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU SOUS-TRAITANT, ADRESSES DE SON ÉTABLISSEMENT ET DE SON SIÈGE SOCIAL (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT), ADRESSE ÉLECTRONIQUE, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE ET NUMÉRO SIRET :

- FORME JURIDIQUE DU SOUS-TRAITANT (ENTREPRISE INDIVIDUELLE, SA, SARL, EURL, ASSOCIATION, ÉTABLISSEMENT PUBLIC, ETC.) :

- NUMÉRO D'ENREGISTREMENT AU REGISTRE DU COMMERCE, AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS, AU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES :

- PERSONNE(S) PHYSIQUE(S) AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LE SOUS-TRAITANT : (INDIQUER LE NOM, PRÉNOM ET LA QUALITÉ DE CHAQUE PERSONNE. JOINDRE EN ANNEXE UN JUSTIFICATIF PROUVANT L'HABILITATION À ENGAGER LE SOUS-TRAITANT)

- LE SOUS-TRAITANT DÉCLARE REMPLIR LES CONDITIONS POUR AVOIR DROIT AU PAIEMENT DIRECT : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

NON

OUI

F- NATURE ET PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

- MONTANT DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT :

A) MONTANT MAXIMUM DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT DANS LE CAS DE PRESTATIONS NE RELEVANT PAS DU B) CI-DESSOUS :

■ TAUX DE LA T.V.A. :

■ MONTANT MAXIMUM H.T. :

■ MONTANT MAXIMUM T.T.C. :

B) MONTANT MAXIMUM DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT DANS LE CAS DE TRAVAUX SOUS-TRAITÉS RELEVANT DE L'ARTICLE 283-2 NONIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS :

■ TAUX DE LA T.V.A. : AUTOLIQUIDATION (LA T.V.A. EST DUE PAR LE TITULAIRE)

■ MONTANT MAXIMUM MAXIMUM HORS T.V.A. :

■ MONTANT MAXIMUM T.T.C. :

- MODALITÉS DE VARIATION DES PRIX :

G- CONDITIONS DE PAIEMENT

- COMPTE À CRÉDITER : (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)

.....
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE :

.....
NUMÉRO DE COMPTE :

■ CONDITIONS DE PAIEMENT PRÉVUES PAR LE CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

.....
■ LE SOUS-TRAITANT DEMANDE À BÉNÉFICIER D'UNE AVANCE : NON OUI
(COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

H- CAPACITÉS DU SOUS-TRAITANT

LE SOUS-TRAITANT MENTIONNE SON APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCERNÉE PAR LE CONTRAT, SES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES SUIVANTES, DEMANDÉES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR :

.....
.....
.....
LE SOUS-TRAITANT PRODUIT, EN ANNEXE DU PRÉSENT DOCUMENT, LES DOCUMENTS JUSTIFIANT DE SON APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCERNÉE PAR LE CONTRAT, SES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ÉVOQUÉES CI-DESSUS.

I- ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

LE CANDIDAT INDIVIDUEL, OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT, DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- a) N'ENTRER DANS AUCUN DES CAS D'INTERDICTION DE SOUMISSIONNER OBLIGATOIRES PRÉVUS AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 OU, POUR LES MARCHÉS PUBLICS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ, N'ENTRER DANS AUCUN DES CAS D'INTERDICTION DE SOUMISSIONNER OBLIGATOIRES PRÉVUS AUX ARTICLES 45 ,46 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015
- b) ÊTRE EN RÈGLE AU REGARD DES ARTICLES L. 5212-1 À L. 5212-11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

J- CESSIION OU NANTISSEMENT DES CRÉANCES RÉSULTANT DU MARCHÉ PUBLIC

(COCHER LES CASES CORRESPONDANTES)

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UN ACTE SPÉCIAL ; LE TITULAIRE ÉTABLIT QU'AUCUNE CESSIION NI AUCUN NANTISSEMENT DE CRÉANCES RÉSULTANT DU MARCHÉ PUBLIC NE FONT OBSTACLE AU PAIEMENT DIRECT DU SOUS-TRAITANT, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 116 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS, EN PRODUISANT EN ANNEXE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT :

L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU LE CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ DU MARCHÉ PUBLIC QUI LUI A ÉTÉ DÉLIVRÉ,

OU

UNE ATTESTATION OU UNE MAINLEVÉE DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CESSIION OU DU NANTISSEMENT DE CRÉANCES.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UN ACTE SPÉCIAL MODIFICATIF :

LE TITULAIRE DEMANDE LA MODIFICATION DE L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU DU CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ PRÉVUS À L'ARTICLE 127 DU DMP QUI EST JOINT AU PRÉSENT DOCUMENT ;

OU

L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU LE CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ AYANT ÉTÉ REMIS EN VUE D'UNE CESSION OU D'UN NANTISSEMENT DE CRÉANCES ET NE POUVANT ÊTRE RESTITUÉ, LE TITULAIRE JUSTIFIE SOIT QUE LA CESSION OU LE NANTISSEMENT DE CRÉANCES CONCERNANT LE MARCHÉ PUBLIC EST D'UN MONTANT TEL QU'IL NE FAIT PAS OBSTACLE AU PAIEMENT DIRECT DE LA PARTIE SOUS-TRAITÉE, SOIT QUE SON MONTANT A ÉTÉ RÉDUIT AFIN QUE CE PAIEMENT SOIT POSSIBLE. CETTE JUSTIFICATION EST DONNÉE PAR UNE ATTESTATION OU UNE MAINLEVÉE DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CESSION OU DU NANTISSEMENT DE CRÉANCES RÉSULTANT DU MARCHÉ QUI EST JOINTE AU PRÉSENT DOCUMENT.

K- ACCEPTATION ET AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU SOUS-TRAITANT

A, LE A, LE

LE SOUS-TRAITANT :

LE CANDIDAT OU LE TITULAIRE :

LE DÉPUTÉ-MAIRE OU SON REPRÉSENTANT, COMPÉTENT POUR SIGNER LE MARCHÉ, ACCEPTE LE SOUS-TRAITANT ET AGRÉE SES CONDITIONS DE PAIEMENT.

A, LE

LE DÉPUTÉ MAIRE OU SON REPRÉSENTANT,

L- NOTIFICATION DE L'ACTE SPÉCIAL AU TITULAIRE

EN CAS D'ENVOI EN LETTRE RECOMMANDÉE AVEC
ACCUSÉ DE RÉCEPTION
(COLLER DANS CE CADRE L'AVIS DE RÉCEPTION
POSTAL, DATÉ ET SIGNÉ PAR LE TITULAIRE)

EN CAS DE REMISE CONTRE RÉCÉPISSÉ :
LE TITULAIRE REÇOIT À TITRE DE
NOTIFICATION UNE COPIE DU PRÉSENT ACTE
SPÉCIAL :

A, LE

ANNEXE N°2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H. T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T. T. C.
RAISON SOCIALE : SIREN :CODE APE..... N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
RAISON SOCIALE : SIREN :CODE APE..... N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
RAISON SOCIALE : SIREN :CODE APE..... N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
<i>TOTAUX</i>				